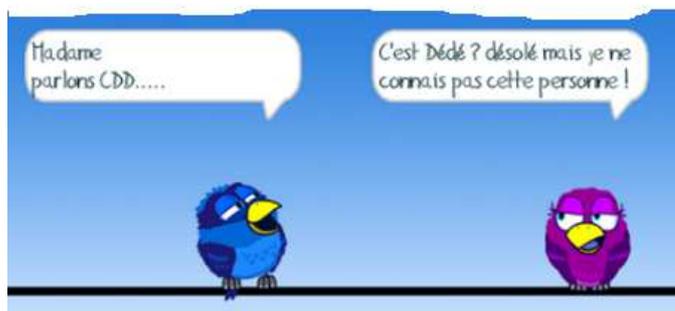


La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression  
N'hésitez pas à nous solliciter, le SNU posera vos questions et réclamations

### Recrutements de 1000 CDD renfort

Ce sera 83 CDD pour Occitanie, pour une durée de 3 ans. Les embauches sont liées à la mise en place du « pack démarrage » (en lieu et place de L'ESI) mais aussi pour travailler sur les « offres non pourvues à plus de 30 jours ». Quant au type de CDD/ et affectations, cela fera l'objet d'une information au **CE régional du 29 Aout 2019**.



### Mutualisation 3949 indemnisation en période estivale

Les mutualisations sont à la main des DT. Le CM s'assure des disponibilités sur le site qui vient en renfort. En effet, le SNU alerte sur le fait que des petites équipes (2 ou 3) viennent en renfort de sites plus importants, les agents passant alors des semaines entières en champs contraints. Donc, même sollicitée, une ELD a le droit de dire « NON, je n'ai pas les ressources ou NON, je ne veux pas mettre en difficultés mes agent.es »

Plusieurs sites, avec leur accord, peuvent renforcer un site pour équilibrer l'utilisation des ressources. C'est de la responsabilité des DT.  
Contactez-nous si la situation de votre site/équipe GDD semble « hors cadre »

### MUTUALISATION DES SERVICES



### AIF et quotas

Sur certaines DT, notamment le 32-65, il n'est plus possible de monter des AIF hors PIC, et aucune dérogation n'est permise.

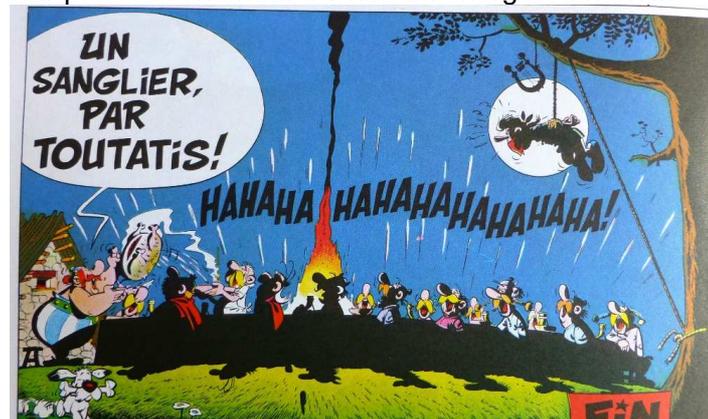
Le budget de la « section 3 » fait l'objet, « normalement », d'un suivi régulier et d'une redistribution si cela était nécessaire. C'est la DT qui a la responsabilité de gérer ce budget sur son territoire et qui a la main. Il faut se rapprocher du/de la DT pour faire le point et éviter les ruptures d'égalité sur le territoire. Rappelons que le principe de gratuité pour le demandeur d'emploi doit être la priorité, que le pôle emploi intervient lorsqu'aucune autre solution n'existe (formation non financée par la région, par les opco, principe de subsidiarité qui ne peut être opposé). Pourquoi pénaliser les demandeurs d'une formation qualifiante, est-il vraiment préférable de les voir rester inscrits au chômage ?

### Accueil des DE avec pack démarrage

La mise en place du pack démarrage implique la réception, sur deux demi-journées, (possible sur le même jour) des primo demandeurs d'emploi. Le SNU demande : comment garantir aux usager-es, la possibilité de se désaltérer ? ou même de se restaurer lorsqu'il s'agit d'un site excentré ou distant de leur domicile.

Les réponses doivent être apportées lors du CE du 29 aout.

En effet, sur certains sites, hors agglomération toulousaine, les DE font parfois un trajet important. Se pose alors la question de la restauration du midi, où ? Sur place à l'extérieur ? Prise en charge ou non?...



## Délégué-es du personnel du 9 août 2019

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

[www.snutefisu.fr](http://www.snutefisu.fr)

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

### Médaille du travail

Vous avez été en mi-temps thérapeutique. Le calcul de la prime se faisant sur le contrat de travail, cette période de mi-temps thérapeutique n'aura pas d'incidence sur le montant de cette prime.

Vous avez été en arrêt de travail de longue durée, le montant de la prime sera fonction de la moyenne des salaires perçus incluant cette période.



### CLI et plages identifiées

La demande avait déjà été portée, « une plage identifiée pour le travail des CLI ». Le SNU réitère celle-ci car nous en sommes loin encore, pour une activité estimée à environ 4h hebdomadaire. La direction répond : c'est une activité morcelée difficile à retranscrire sur une demi-journée identifiée...

Le SNU répond : au moins une demi-journée par semaine, le/la collègue saura comment gérer au mieux ce temps : activité CLI ou récupérer du temps pour son activité au conseil / indemnisation ou appui administratif.

**La SRI peut intervenir à la demande des clis, pour expliquer aux ELD leurs contraintes**

### Formations « distancielles »/ E-learning

Certains scores réalisés par items « notamment sur la E-formation « approche compétences » ne correspondent pas au score total.

Exemple : sur 7 items remplis, seuls 4 comportent des scores : 100%, 61%, 67%, 100%

Résultat final : 47 % ????

Il s'agirait d'un dysfonctionnement qui a été remonté à la DG.

Il est important de prendre alors en compte que l'on ne peut évaluer votre niveau de maîtrise sur des résultats aussi peu « robustes ».



### Statut public

Au mois de juillet la direction nous informait que l'équipe GA paie participerait à un atelier afin de parfaire la maîtrise du statut public. Cela devrait être effectif pour la rentrée.

Au-delà, le SNU alerte sur le suivi de dossiers en Accident du travail, arrêt de travail qui doivent faire l'objet d'un appui en DT (correspondant-es RH) pour les agent-es et les ELD concerné.es. Ces correspondant.es ont vocation à les accompagner dans des situations parfois complexes. Les ELD ne doivent pas hésiter à faire remonter toutes ces problématiques en DT.

### Dépôt de RTT sous Horoquartz

Conformément à l'accord OATT de 2010, le dépôt, au moins un mois avant la date souhaitée, de 5 jours RTT sous Horoquartz, n'ayant pas fait l'objet d'un refus sous 3 jours ouvrés est réputé accepté. Par conséquent, un refus a posteriori n'est pas justifié. Les RTT ne sont pas régies par la note de planifications des congés.